



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale des Transports, de la
Mobilité et des Grands Equipements**

REUNION DU COMITE DE PARTENAIRES REGIONAL

(PREVUE PAR LA LOI D'ORIENTATION DES
MOBILITES)

MARDI 4 OCTOBRE 2022

COMPTE-RENDU

Liste des participants :

Associations d'usagers :

- Madame Jeanine DRAY, APF (excusée)
- Madame Christelle HAON, APF (excusée)
- Madame Ophélie PAUTOT, FNAUT (excusée)
- Madame Nicole TAGAND, FNAUT (excusée)
- Monsieur Jean-Michel PASCAL, FNAUT (présent)
- Monsieur Frédéric LAUGIER, FNAUT (excusé)
- Madame Anne-Marie TABUTAUD, CLCV (excusée)
- Monsieur André IMBERT, CLCV (excusé)
- Monsieur Patrick HAUTIERE, CLCV (excusé)
- Madame Françoise COLARD, UFC (excusée)
- Monsieur Denis JACOB, UFC (excusé)
- Monsieur Christian OZIOL, UFC (excusé)
- Madame Claudie SAMPIETRO, UFC (excusée)

Associations d'employeurs :

- Madame Fabienne GASTAUD-DAVID, CCRI (excusée)
- Monsieur Laurent AMAR, CCRI (excusé)
- Madame Florence SAUTEJEAU, UTP (excusée)
- Madame Stéphanie LOPEZ D'AZEVEDO, UTP (excusée)
- Monsieur Jean-Paul LIEUTAUD, FNTV (présent)
- Madame Christine BURLE, FNTV (excusé)
- Monsieur Didier LONG, MEDEF (excusé)
- Madame Karine CAZETTES, MEDEF (excusée)
- Madame Sylvie GALEA, CPME SUD (présente)
- Madame Evelyne NOUCHI, CPME SUD (excusée)

Habitants tirés au sort :

- Monsieur Mathis DISCHERT (présent)
- Monsieur Frédéric ESPINASSE (présent)
- Monsieur Yanice GUIGOU (excusé)
- Madame Sophie BAJOLET (excusée)
- Madame Audrey WIRTZ (présente)
- Madame Josépha MILLE (excusée)
- Madame Stella MALE MORET (excusée)
- Madame Mila MISSUD (excusée)
- Monsieur Virgile DONATI (excusé)
- Monsieur Samuel ROGRON (excusé)

Pour la Région : (étaient présents)

- Monsieur Jean Pierre SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable
- Monsieur Victor ALONSO, Directeur Général des Transports et Grands équipements
- Monsieur Bruno DESSAIGNES, Directeur des trains régionaux et de l'intermodalité
- Monsieur Grégory VENDEVILLE, Directeur des Transports Scolaires et Interurbains
- Monsieur Guillaume LALANGE, Directeur adjoint des Transports Scolaires et Interurbains
- Monsieur Didier BIAU, Direction des Infrastructures et des Grands Equipements
- Françoise AUTRIC, cheffe de projet DGA Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Valérie VERNISSE, cheffe de projet Loi LOM 04.05
- Nathalie PEINADO, cheffe de projet loi LOM 83-06
- Emmanuelle PAING, cheffe de projet loi LOM 13-84
- Yannick LLORET, Conseiller technique, Cabinet du Président
- Madame Miren AGUER, cheffe du service mobilité et intermodalité
- Madame Melissa MAGNIER, chargée de mission, service mobilité et intermodalité
- Sylvie PEUZIN, chargée de mission, service des Transports Express Régionaux (TER)

Introduction faite par Monsieur SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable :

- **Présentation de l'ordre du jour** et lancement de ce comité qui est une nouvelle instance de concertation issue de la loi d'orientation des mobilités, dont l'originalité est d'associer des partenaires connus à des habitants tirés au sort pour également participer à ces travaux. La fréquence de ce comité pourra être a minima d'une à deux par an selon l'ordre du jour rassemblant des sujets obligatoires et libres.
- **Présentation du règlement intérieur** : Chaque membre recevra la documentation présentée lors de ce premier Comité de Partenaires Régional (COPART)
- **Lecture de la charte de déontologie** : Pas d'observation

Le Vice-Président rappelle que les échanges et avis se font en toute discrétion et sont donnés en toute indépendance et sans conflit d'intérêt, car les points sont abordés en amont de toutes communications. En cas de doute il propose de ne pas hésiter à le contacter via un mail, afin d'étudier l'éventuel conflit d'intérêt.

Pas d'observation

- **Présentation de la cartographie des bassins de mobilité**

Temps d'échange / Questions -réponses :

FNAUT : Il faut un bon moment pour l'étudier, que veulent dire les couleurs ?

Région : Les couleurs correspondent aux explications en légende de la carte, chaque couleur indique la possession de la compétence mobilité ou non par l'établissement public de coopération intercommunale (Communauté de communes, Communautés d'agglomération ou Métropole).

CPEM SUD : Que veut dire AOML ? Il nous faudrait le document par mail

Habitante : Pour l'interrégionale, est-ce uniquement la Région qui est responsable ou les départements ou les communes ?

Région : L'objet des bassins de mobilité n'est pas de remplacer les autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Ces bassins sont un espace d'échanges entre les autorités organisatrices de la mobilité qui vont favoriser la discussion et la coopération entre les différents acteurs de la mobilité.

De façon générale sur chaque périmètre une autorité est compétente pour la mobilité (car, covoiturage, vélo, marche...). Dès lors que l'on est sur un déplacement qui dépasse ce périmètre, c'est la Région qui est compétente. Et c'est aussi la Région, en tant que cheffe de file qui va mener des discussions et concertations avec chaque autorité organisatrice de la mobilité des bassins de mobilité.

Intervention de Monsieur SERRUS :

Ces bassins ont fait l'objet d'une concertation longue avec chaque EPCI. La Loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM améliore la mobilité, car désormais il n'y plus de zones sans AOM. Elle a aussi clarifié le rôle de la Région. Toutes les mobilités sont concernées : transport public, covoiturage, vélo, marche, etc... L'intermodalité est un des enjeux des bassins pour travailler en complémentarité entre les différents modes. Nous allons prévoir de vous faire passer un petit document avec un glossaire notamment pour les habitants pour aider à la compréhension.

Région : Pour compléter, la notion de territoires associés a été créée par la Région, pour permettre la porosité entre bassins limitrophes. Ainsi chaque territoire pourra participer aux travaux de son bassin voisin. La Région va devoir également en partenariat avec les départements mettre en place des Plans d'action commun en faveur de la mobilité solidaire sur chaque bassin.

FNAUT : Lorsqu'elles ont choisi de prendre la compétence mobilité, comment les communautés de communes financent-elles les services de transport actuellement réalisés par la Région ?

Région : Un transfert financier, incluant toutes les charges relatives au service de transport, est mis en œuvre entre la Région et l'EPCI quand celui-ci demande le transfert des services.

Région : L'avis qui est sollicité à ce comité des partenaires régional porte bien uniquement sur les périmètres des bassins proposés, après concertation avec les EPCI.

Habitant : Ces sujets sont discutés en amont avec les gens compétents donc pourquoi poser la question à ce comité ?

Région : C'est une obligation de la loi LOM. Il s'agit d'essayer de rendre cela le plus compréhensible mais nous comprenons que cela vous questionne de voter sur un sujet sans en avoir suivi la genèse

FNAUT : C'est un exercice difficile car nous ne connaissons pas toute la Région, pourra-t-on bouger les lignes vertes correspondantes aux périmètres des bassins ?

Région : Ces lignes sont perméables car les déplacements s'affranchissent des frontières, cela peut paraître un peu artificiel, c'est pourquoi la notion de territoires associés a été imaginée et que des coordinations interbassins vont être menées. Cela ne crée pas de nouvelles AOM, c'est un espace d'échanges, de travail entre les territoires, mais il ne s'agit pas d'une nouvelle limite.

Passage au vote :

Pas d'avis défavorable ni d'abstention

- **Divers Qualité des services** : bilan des réseaux de transport régionaux (réseau ferroviaire et lignes routières ZOU !) et du centre de relations client en 2021

Temps d'échange / Questions -réponses :

Région : sur les TER, on constate une forte progression de la régularité depuis 2014. Sur le réseau de transport routier ZOU !, il y a 1800 cars qui roulent tous les jours et transportent 20 millions de passagers/an, dont 52 000 enfants quotidiennement. Il y a un bon niveau de qualité de service constatée lors de 13 300 contrôles par un prestataire externe à la Région et peu de fraudes (1,7%). Toutes les informations sur l'offre régionale ZOU ! sont accessibles via le centre de relation clientèle (par téléphone ou via le formulaire de contact depuis le site zou.maregionsud.fr). 219 042 appels et 18 858 sollicitations via le formulaire de contact en 2021.

FNAUT : C'est une très bonne présentation, ce numéro client est une très bonne initiative, depuis quand ce numéro existe -t'il pour les Car et TER ? Quand la communication a-t-elle été faite ?

Région : Pour l'instant il existe deux numéros différents Car et TER. Le numéro du centre de relations clients pour le transport routier ZOU ! existe depuis 2019, il y a aussi le portail Zou sur Internet(zou.maregionsud.fr), le numéro est affiché dans tous les cars, sur le site ZOU ! et les informations horaires (04 13 94 30 50).

FNAUT : Il faudrait peut-être le mettre en gros sur les cars, pour être mis plus en avant.

Région : Ce numéro est aussi présent sur les poteaux d'information aux arrêts ZOU !

Habitant : A-t-on une idée des temps d'attente téléphonique pour les usagers ?

Région : Oui l'opérateur doit respecter des objectifs et ils sont conformes. Mais il y a des périodes très critiques lors de la rentrée scolaire, de fin août à mi-septembre c'est plus compliqué. Les temps d'attente sur cette période sont effectivement moins bons. Pour information, les conseillers rappellent ceux dont l'appel n'a pas pu être pris donc normalement tous les usagers ont un contact.

Pour conclure la séance, le Vice-Président remercie tous les participants d'avoir pris du temps de participer à ce comité, ce premier exercice est très formateur.